

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSE MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

Société anonyme de l'« Echo de Lyon »

MM. les Actionnaires sont informés que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire de 1892, une assemblée générale extraordinaire sera tenue le jeudi, 3 novembre 1892, à 8 heures précises du soir, dans les bureaux du journal, à Lyon, 48, rue de la République.

UNE FAUTE

J'ai le regret de ne rien comprendre à l'arrêté que vient de prendre M. le préfet du Tarn.
Cet arrêté porte que sont interdits sur la voie publique de Carmaux, Blaye, Rozières et Saint-Benoît, toutes manifestations, tous attroupements, rassemblements, réunions ou formations de groupes de nature à faire naître des conflits et à entraver la circulation.
Que s'est-il donc passé à Carmaux et dans les communes avoisinantes habitées par les mineurs?
La grève a-t-elle pris subitement un caractère de trouble et de violence? Y a-t-il eu des manifestations séditieuses? L'ordre est-il menacé? Y avait-il péril en la demeure?
J'ouvre le Temps d'hier soir et j'y lis une correspondance de Carmaux où il est dit que si l'on ne connaissait pas l'existence de la grève on se demanderait certes pas que trois mille ouvriers ont abandonné le travail. Le correspondant du Temps, qui n'est pas suspect de trop de tendresse pour les grévistes, fait de ce qu'il a vu un tableau presque idyllique. La tranquillité est complète, l'ordre parfait.
Alors pourquoi cet arrêté que personne ne prévoyait, qui a surpris tout le monde aussi bien à Paris qu'à Carmaux?
M. le préfet du Tarn a-t-il voulu obéir aux injonctions des journaux favorables à la Compagnie, et l'arrêté a-t-il pour objet d'interdire les patrouilles organisées par les ouvriers?
Il serait bien tard, car ces patrouilles, qui peut-être ont assuré à Carmaux le bon ordre, durent depuis deux mois. Si elles étaient illégales et dangereuses, il ne fallait pas les laisser continuer aussi longtemps. Quelques jours à peine nous sépareraient de la réunion des Chambres. Pourquoi ne pas attendre la discussion qui s'engagera dès le début de la session? Pour une semaine de patrouilles de plus, était-ce bien la peine de se donner l'apparence de prendre parti pour la Compagnie contre les ouvriers?
Et puis qu'entend-on par formation de groupes? C'est bien vague et cela prête à l'arbitraire. Qui décidera, qui jugera si la formation du groupe est de nature à amener un conflit? Le bon gendarme. Qui ne voit qu'il y a là l'occasion presque inévitable de désordres? Où commence, où s'arrête votre formation de groupes? Je crains bien que l'arrêté qui veut empêcher les conflits ne les fasse naître.
Voici déjà que les quatre maires des communes visées protestent contre la mesure prise par le préfet du Tarn et refusent de faire afficher son arrêté. Premier conflit entre l'administration et les municipalités. Joli résultat.
Il faut prévoir les suites. On, en ce qui concerne les patrouilles, l'arrêté restera lettre morte et alors il était bien inutile de le prendre; on est résolu à aller jusqu'au bout et à interdire les

patrouilles, à les dissiper au moins par la force. Et si les grévistes résistent, s'ils repoussent la force par la force? Je sais bien que le dernier mot restera à la loi et à l'autorité, mais au prix peut-être d'une rixe sanglante! Je souhaite ardemment que cette extrémité nous soit épargnée.

On disait : Que le gouvernement soit ferme et il amènera la compagnie à composition, le baron Reille cédera. La situation est retournée; c'est M. le préfet du Tarn qui semble obéir aux réquisitions de la Compagnie. C'est du moins ainsi que l'opinion publique très surexcitée en jugera.

Jusqu'au bout, M. le baron Reille se sera moqué du gouvernement, jusqu'au bout il se sera montré intransigeant. La dernière proposition de la Compagnie, ce n'est pas autre chose que de l'intransigence doublée d'hypocrisie. La Compagnie propose d'allouer une subvention annuelle à la commune de Carmaux, qui pourrait ainsi choisir son maire parmi les plus pauvres et lui donner une indemnité. C'est-à-dire que la municipalité de Carmaux serait salariée par la haute et puissante Compagnie, par M. le baron Reille et ses actionnaires. On appelle cela de la conciliation! C'est de l'insolence, voilà tout. Une pareille combinaison, si jamais une commune quelconque l'acceptait, ne devrait pas être tolérée une minute par le gouvernement.

Je comprends que le ministre de l'intérieur et le ministre des travaux publics soient fort embarrassés d'une situation qu'ils n'ont pas créée et qu'ils ont essayé de résoudre par de sages conseils adressés à la Compagnie et aux ouvriers. Mais cette situation, l'arrêté de M. le préfet du Tarn ne l'améliorera pas. Plus j'y réfléchis, plus je suis convaincu que c'est une faute.

RANG.

LA POLITIQUE

La dernière élection sénatoriale de Seine-et-Oise va probablement avoir comme épilogue la retraite de notre résident général à Tunis.
Nous comptons volontiers au dépit que ce haut fonctionnaire a dû éprouver de l'échec qu'il vient de subir, échec qui l'atteint dans sa situation administrative au point de la rendre très difficile à conserver.

M. Massicault se croyait évidemment certain d'être choisi par les électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise : ces derniers ont eu le mauvais goût de lui infliger une pénible déception en lui préférant son concurrent.
Tout scrutin a de ces surprises!
Que M. Massicault ait manifesté l'intention de se démettre de ses fonctions à la suite de son insuccès, il n'y a rien là qui nous surprenne, mais il ne doit s'en prendre qu'à lui-même de la pénible résolution qu'il lui est prise.

L'administration de la résidence de Tunisie offrait cependant un vaste champ à l'activité d'un homme; le désir d'aller siéger au Sénat a poussé M. Massicault à jeter, comme le chien de la fable, la proie pour l'ombre.

Acculé à une démission qu'une fraction du parti républicain indique déjà comme nécessaire, notre honorable résident général à Tunis eût été mieux avisé en commençant par où il va être forcé de finir. Les fonctionnaires de tous rangs devraient bien comprendre que leurs échecs électoraux n'atteignent pas seulement leur personne, mais rendent leur maintien impossible à cause du blâme dont trop de gens peuvent les croire l'expression.
Ces blâmes, au surplus, s'expliqueraient parfaitement, en la circonstance, par l'at-

titude absolument incorrecte de M. Massicault qui, trop préoccupé de ne repousser aucun suffrage réactionnaire, a oublié complètement de mériter par la franchise de ses déclarations, la confiance du parti républicain.

Si M. Massicault va à droite, la démocratie va à gauche, — c'est fâcheux pour le résident autant que cela a été calamiteux pour le candidat.

JEAN-CLAUDE.

AUJOURD HUI :

Le procès Deacon.
Un mari qui tue sa femme.

DEPÊCHES PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 13 octobre.

A L'ÉLYSÉE

M. Carnot a reçu dans la matinée M. Ressaun, ambassadeur d'Italie, et M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne.
A deux heures et demie, il a reçu le comte de Flandre, frère du roi des Belges. La réception n'ayant pas un caractère officiel, personne n'a assisté à la conversation qui a eu lieu entre le comte et le président.

L'entrevue a duré vingt minutes environ. M. Carnot rendit ensuite visite au comte de Flandre à l'hôtel Bristol.

Le commandant Pistor, qui vient d'être promu lieutenant-colonel, conserve ses fonctions à l'Élysée.

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil s'est occupé longuement du budget.
M. Loubet a communiqué les dépêches de Carmaux et s'est prononcé pour la discussion immédiate des interpellations annoncées.

Le gouvernement appuiera ensuite la continuation de la discussion du projet sur la Banque de France. Ce débat permettra d'attendre que le budget soit prêt.
Le gouvernement demandera au Sénat le projet sur l'armée coloniale.

LE MOUVEMENT ADMINISTRATIF

D'après certains bruits relatifs au mouvement administratif qui se prépare, M. Gentil, le jeune préfet d'Indre-et-Loire, serait appelé à la direction des affaires départementales, vacante par la nomination de M. Bouffé au conseil d'Etat.

LES SIÈGES ÉPISCOPAUX VACANTS

Les nominations des sièges épiscopaux vacants auront lieu seulement après le retour de M. Ferrata à Paris.

AU DANOÏMEY

Le colonel Dadds envoie chaque jour au ministre de la marine des dépêches de service et annonce qu'il tient à avancer méthodiquement. Les dépêches sur faits de guerre ne sont pas attendues avant demain ou après-demain.

Les dernières nouvelles reçues de Porto-Novo font savoir que la colonne expéditionnaire continue méthodiquement sa marche contre Abomey.

LES ARRIVAGES DE MARSEILLE EN EGYPTE

Des télégrammes d'Alexandrie qualifient de vexatoires les mesures sanitaires prises contre les arrivages de Marseille. Ces mesures feront beaucoup de tort à l'Égypte, car elles ne sont motivées que par des informations non officielles et sur des cas simplement suspects.

A PROPOS DU PANAMA

Le Figaro, à propos de l'affaire du Panama, affirme qu'aucune décision n'a été encore prise par le parlement. L'instruction est close. Le dossier est depuis deux mois entre les mains du procureur général Quesnay de Beaurepaire, mais celui-ci n'a pas encore rédigé son réquisitoire.

Le procureur général, dont on connaît le caractère intransigent, aurait dit à plusieurs personnes : « On m'a reproché d'avoir fait de la politique dans le procès de la haute cour. Je montrai que je suis un magis-

trat. » Attendez! Mais ce n'est maintenant qu'une affaire de jours.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget a tenu deux séances.

Ce matin elle a examiné les chapitres réservés du ministère des finances.
Cette après-midi, elle a entendu le directeur général de l'enregistrement sur le projet de loi relatif aux petits actes judiciaires. Le directeur général a développé un système tout différent de celui de M. Brisson.

Après le directeur général, M. Brisson présente diverses observations; il insiste notamment sur la nécessité de ramener tous les droits fixes à 4 fr. 25.

La commission, estimant qu'elle ne pouvait se prononcer *abrupto* entre la proposition de M. Brisson et le contre-projet du directeur dont elle venait seulement d'être saisie, a renvoyé la suite de l'examen à une séance ultérieure dont elle fixera le jour dans sa séance de demain.

M. LOUBET INDISPOSÉ

M. Loubet, légèrement indisposé, n'a pu recevoir personne dans l'après-midi au ministère de l'intérieur.

FUNÉRAILLES DU COLONEL SAGLIO

A l'issue du conseil de cabinet, M. de Freycinet et M. Ribot se rendirent à la Madeleine où ils assistèrent aux obsèques du colonel Saglio, chef-adjoint du cabinet du ministre de la guerre.

LES SOCIALISTES ALLEMANDS

La Paix publie une interview avec le socialiste Protot, qui lui a déclaré que Liebknecht avait été au congrès de Marseille dans l'intérêt de l'empire allemand. Il avait une mission officielle. La tactique des socialistes allemands est de faire de l'agitation séparatiste en France.

L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE

On mande de Berlin au New-York Herald :

« Le colonel Engelbrecht, attaché militaire allemand à Rome, a été reçu par le roi Humbert et lui a fait, au nom du gouvernement, des observations sur le danger qu'il y avait à laisser les rixes demander la réduction du budget militaire italien. »

LA GREVE DANS LE BORINAGE

Mons, 13 octobre.

La grève augmente dans le Borinage. Ce matin il y avait 3,800 grévistes aux charbonnages de Frameries, Cuesmes, Quaregnon et Flénu. Les grévistes demandent une augmentation de salaire. Les compagnies minières déclarent ne pouvoir faire droit à cette revendication.

ARRANGEMENT FRANCO-SUISSE

Paris, 13 octobre.

C'est la discussion de l'arrangement franco-suisse qui constituera, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, l'incident le plus considérable de la session qui s'ouvre le 18 octobre.

En prévision de ce débat, le gouvernement a arrêté la ligne de conduite qu'il suivra devant la Chambre, et que tous les ministres ont été d'accord pour admettre, ce qui réduit à néant les bruits de crise intérieure qu'on avait répandus à ce propos.
D'une part, les ministres du commerce et de l'agriculture déposeront un projet de loi portant abaissement des droits du tarif minimum au profit d'un certain nombre de produits suisses.

D'autre part, les ministres des affaires étrangères et du commerce déposeront trois conventions — pour lesquelles la ratification parlementaire est nécessaire — et qui sont intervenues entre la France et la Suisse. Ces conventions concernent : 1° un arrangement commercial; 2° les relations de frontières; 3° la propriété littéraire.

Le projet de loi concernant l'abaissement des droits de douane comporte cinquante-cinq réductions. C'est un projet d'ordre purement intérieur, qui ne sera pas soumis à la ratification globale du parlement — comme le serait une convention diplomatique — mais dont tous les articles seront examinés successivement par les Chambres qui auront le droit de repousser ce qu'elles jugeront inacceptables.

La Suisse, est vrai, a laissé entendre qu'elle subordonnait la ratification définitive des trois conventions au vote intégral de ce projet de loi par les Chambres françaises. Mais rien ne prouve que le gouver-

nement helvétique veuille adopter en dernière analyse cette attitude intransigeante.

En tout cas, le gouvernement français qui a fait tous ses efforts pour réaliser la liberté d'action de nos Chambres, s'efforcera également de défendre les réductions de droit qu'il propose, autant pour maintenir à nos produits le débouché important que leur offre le marché suisse que pour fortifier les bons rapports qui unissent la France à la République voisine.

On a l'espoir, très fondé, qu'à supposer que les Chambres n'acceptent pas toutes les réductions proposées, elles en admettront une part et que de son côté la Suisse ne se laissera pas aller à une rupture économique avec nous et se contentera des concessions qui seront faites sur le minimum.

Nouvelles Militaires

Paris, 13 octobre.

Le Journal officiel publie, ce matin, les nominations suivantes :

Sont promus colonels d'infanterie : MM. Santelli, Boerner, Fenerstein, Barthélemy, Dechize, Monthoulan, Mounier et Delarivière.
Colonels de cavalerie : MM. Niel, Richard, de Forsaz, Devillers et Geslin de Bourgogne.
Colonels d'artillerie : MM. Ruhmann, Michel, Litschouff et Rossin.

Colonels du génie : MM. Maillac et Cossart.
Sont promus lieutenants-colonels d'infanterie : MM. Samary, Marmet, Soyer, Hurstel, Groth, Dufieux, de Veyrazet, de Bellefont, Soyer, Godon, Hoffmann, de Ramel, Jaquin et Durand.

Lieutenants-colonels de cavalerie : MM. Lagroy de Saint-Martin, Demoulin, Rochefort, de Villabry, de la Molère, Marion, de Villaine, Chérif, de Villars et Odent.

Lieutenants-colonels d'artillerie : MM. de La Fresnaye, de Mainbray, Leques, Larzillière, Pistor et Ladade.

Lieutenants-colonels du génie : MM. Nicolas, Fribourg et Marga.
Lieutenant-colonel du train des équipages : M. Epourdy.

M. Peyeur, lieutenant au 12^e bataillon de forteresse, est promu capitaine et détaché à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

M. Grand, lieutenant au 2^e d'artillerie, est promu capitaine à la direction d'artillerie de Briançon.

M. Ledraive, lieutenant au 9^e d'artillerie, est promu capitaine à la direction d'artillerie de Lyon.

M. Chavahed, lieutenant au 16^e d'artillerie, est promu capitaine à la manufacture de Saint-Etienne.

M. Moulin, garde d'artillerie à l'école d'artillerie du 1^{er} corps, est promu garde d'artillerie principal de 1^{re} classe et maintenu à son poste.

M. Verles, chef armurier au 90^e d'infanterie, est promu contrôleur de 3^e classe à la direction de Briançon.

M. André, adjoint du génie à Toulon, est promu adjoint de 1^{re} classe et maintenu à son poste.

M. Foucault, officier d'administration de la 15^e région, est promu de 1^{re} classe et maintenu à son poste.

MM. Delaplanché et Gouy, adjoints à l'intendance de la 15^e région, sont promus officiers d'administration de 2^e classe.

M. Daireaux, officier d'administration à Tournoux, est promu de 1^{re} classe et maintenu à son poste.

M. Ordioni, capitaine de gendarmerie à Ajaccio, est promu chef d'escadron à Grenoble.

M. Lafontaine, capitaine de gendarmerie à Auxerre, est promu chef d'escadron à Chambéry.

M. Lafanchi, lieutenant de gendarmerie à Salon, est promu capitaine à Corte.

M. Caecheux, capitaine du génie à Langres, est nommé capitaine de gendarmerie à Digne.

M. Teisserie, lieutenant de gendarmerie à Aurillac, est promu capitaine à la Tour-du-Pin.

M. Magnier, sous-officier de gendarmerie à Rambouillet, est promu sous-lieutenant à Tarare.

M. Chantre, capitaine d'artillerie à la manufacture de Saint-Etienne, est nommé au 12^e bataillon d'artillerie de forteresse.

M. Borel, capitaine d'artillerie à Grenoble, est classé au 11^e bataillon de forteresse.

M. Terras, capitaine au 33^e d'artillerie, est nommé au 12^e bataillon de forteresse à Briançon.

M. Martin, capitaine au 19^e d'artillerie, est classé à la direction d'artillerie à Grenoble.

M. Ray, capitaine au 32^e d'artillerie, à Saint-Etienne, est classé au 5^e bataillon de forteresse.

M. Malet, capitaine au 12^e bataillon de forteresse à Briançon, est détaché à l'état-major de l'école de Fontainebleau.

M. Collet, garde d'artillerie à la direction de Tunisie, est classé à l'école d'artillerie du 15^e corps.

M. Collin, garde d'artillerie à Porquerolles, est classé à Mostaganem.

M. Blandin, garde d'artillerie à la direction de Besançon, est classé à Porquerolles.

M. Espinot, contrôleur à Briançon, est classé à la direction de Lyon.

M. de Rozière, sous-intendant à Grenoble, est nommé à la division d'Oran.

M. L'astan, sous-intendant à la division d'Oran, est nommé à Grenoble.

M. Kammerlocher, sous-intendant à la division de Constantine, est nommé à Valence.

M. Bompard, chef d'escadron de gendarmerie à Grenoble, est nommé à Epinal.

M. Boineau, capitaine de gendarmerie à Grenoble, passe à Tulle.

M. Vieille, capitaine de gendarmerie à Oran, passe à Grenoble.

M. Bourcier, capitaine de gendarmerie à la Tour-du-Pin, passe à Mchin.

M. Cordier, capitaine de gendarmerie à Digne, passe au Havre.

M. Leroy, lieutenant de gendarmerie à Bonneville, passe à Florac.

M. Codur, lieutenant de gendarmerie à Pertuis, passe à Salon.

M. Eldin, lieutenant de gendarmerie à Sisteon, passe au Pertuis.

M. Astruc, lieutenant de gendarmerie à Tarare, est nommé à Saint-Pol (Pas-de-Calais).

M. Maisant, sous-lieutenant de gendarmerie à Aubenas, est nommé à Bonifacio.

M. Boulay, sous-intendant à Valence, passe à Angoulême.

LA RUSSIE ET L'AUTRICHE

Saint-Petersbourg, 13 octobre.

Le discours de M. de Kalnoky, en réponse aux attaques que les députés Jeune-Tchèque ont adressées dans une délégation au gouvernement austro-hongrois, a produit une bien fâcheuse impression sur notre monde officiel.

Les journaux officiels de notre ville ont publié des articles visiblement inspirés d'en haut et qui relèvent les contradictions du discours de M. de Kalnoky.

Le chancelier austro-hongrois a affirmé, comme on sait, que les relations entre la Russie et l'Autriche étaient très amicales. Mais, un peu plus tard, il a dit dans son discours que le gouvernement actuel de la Bulgarie avait bien mérité de l'estime publique, et il a combé les usurpateurs de Sofia de ses compliments les plus bienveillants.

Cette boutade en faveur de la Bulgarie dans un discours officiel a produit ici une très mauvaise impression.

J'apprends de bonne source que notre ministère des affaires étrangères va charger l'ambassadeur impérial à Vienne de demander la-dessus des explications catégoriques au gouvernement austro-hongrois.

LES ARMEMENTS DE L'EUROPE

Paris, 13 octobre.

Aucun Etat, à part la Russie, qui consacre annuellement plus de huit cents millions à l'entretien de ses forces — et surtout à la réparation de son outillage — ne subvient à des dépenses militaires aussi considérables que la France. Voici d'ailleurs un tableau comparatif des budgets de guerre des principales puissances de l'Europe :

Allemagne, 600 millions; Angleterre, 420; Autriche-Hongrie, 320; Italie, 250; Espagne, 145.

La préparation de la guerre, ou si l'on veut la défense de la paix, coûte à notre Continent plus de trois milliards chaque année.

L'Allemagne entretient un contingent de paix de 520,000 hommes sensiblement égal à celui de la France (512,000). Si le nouveau projet de loi fédérale était voté par le Reichstag, les forces de nos voisins dépasseraient les nôtres de près de 60,000 hommes. Mais elles seraient encore inférieures de 250,000 au contingent russe (820,000).

On évalue à 3,850,000 les effectifs de guerre de la France à 4,500,000 ceux de l'Allemagne, à plus de 6 millions (avec l'armée territoriale et les Cosaques) ceux de la Russie.

Au total, l'Europe pourrait mobiliser près de 25 millions d'hommes.

Le budget de la France atteint cette année 8,389,000,000 de francs. Dans cette année course aux milliards, nous sommes distancés par l'Allemagne, qui nous bat d'au moins 200 millions (dépenses totales de l'Empire et des Etats). Il est vrai que nous laissons très loin derrière nous l'Angleterre

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
14 octobre
16

LE CLUB DES VALETS DE CŒUR

PAR PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

Qu'on se figure un homme au visage couleur de brique, aux cheveux roux ardents tombant sur ses épaules, dont les oreilles étaient ornées de boucles d'or, qui portait des diamants à ses doigts et à sa chemise, un habit bleu barbeau, un pantalon de nankin et un de ces immenses faux cols britanniques dans lesquels disparaissent le menton, la bouche et une partie des oreilles. C'était, si ce personnage, aussi bizarre par sa mise qu'étrange par sa physionomie, et qui paraissait avoir quarante-cinq ans au moins à en juger par son embonpoint plutôt que par son visage coloré et qui était presque maigre; si ce personnage, disons-nous, n'avait eu la précaution de se tenir un peu à l'écart, il eût certainement été un point de mire universel.
Il était inutile de lui assigner une autre patrie que la nébuleuse Albion et il justifiait

pleinement son nom de sir Arthur Collins. Sir Arthur était arrivé le matin même, chez le marquis Van-Hop, muni d'une lettre de recommandation et de crédit en même temps de la maison Fly, Bower et Co, de Londres, une des plus riches de la finance anglaise.

Le marquis avait alors compté à sir Arthur les dix mille livres sterling mentionnées dans la lettre de crédit et l'avait invité à son bal. Sir Arthur était arrivé ponctuellement à dix heures, avait causé longuement avec la marquise alors toute seule, puis il s'était modestement effacé lorsqu'étaient survenus quelques invités.

Or, au moment où madame Malassis terminait son histoire, sir Arthur toucha légèrement du doigt l'épaule du comte.

Celui-ci se retourna et manifesta un vif étonnement à la vue de l'étrangère personnage.

— Pardon, monsieur le comte, dit sir Arthur en très bon français, bien qu'avec un accent britannique très prononcé, pardon, fit-il à voix basse, mais je désirerais vous entretenir un moment.

Le comte fit quelques pas en arrière et, fort intrigué, il suivit l'Anglais dans un coin du salon.

— Monsieur le comte, reprit ce dernier, sans se départir un moment de sa mélodie sulfureuse et de son grassement britannique, vous me voyez pour la première fois, et vous me trouvez peut-être indiscipliné.

— Nullement, milord, répondit le comte avec courtoisie.

— Oh! dit l'Anglais, je ne suis pas milord, je suis gentleman simplement; mais peu importe, je désire, monsieur le comte, vous entretenir d'une personne qui est ici, et qui, sans doute, ne vous est pas indifférente.

Le comte parut étonné.

— Que pensez-vous, continua l'Anglais, de cette dame qui amusa si fort tout le monde tantôt.

Le comte tressaillit.

— Moi?... fit-il, absolument rien... — Lui trouvez-vous de l'esprit? — Comme à une parfumeuse retirée.

Un sourire énigmatique passa sur les lèvres de sir Arthur Collins.

— Elle est belle... hasarda-t-il.

— Elle a quarante ans... — Trente-six, monsieur le comte.

— Soit! Eh bien? — Et M. le duc de Château-Mailly, votre oncle.

Cette fois, le comte laissa échapper un geste de surprise, et regarda cet interlocuteur étrange qu'il n'avait jamais vu auparavant, et qui venait précisément lui parler de son oncle et de sa mystérieuse passion.

— Votre oncle, acheva très froidement sir Arthur, est d'un avis diamétralement opposé au vôtre, monsieur le comte. Et la preuve en est...

— Ah! fit le comte, vous avez une preuve? — Oui.

(2,250 millions), l'Autriche (2,200 millions), l'Italie (1,800 millions), l'Espagne et la Belgique ne s'imposent respectivement que de 800 et 350 millions. Si l'on additionne les budgets européens, on arrive à la somme ronde de 19 millions.

SINGULIER CONFLIT

Metz, 13 octobre.

Un bien curieux conflit vient de se produire entre Sarrebourg et Hof, en Lorraine, et qui va motiver l'intervention du gouvernement de Strasbourg.

Voici les faits : Sarrebourg, situé sur la ligne de Paris à proximité de Deutsch-Avricourt, est une ville de garnison, comprenant notamment le régiment d'infanterie n° 93. Malheureusement, son territoire est limité presque à la sortie de la ville, et les casernes, ainsi que les bâtiments de l'intendance, les maisons qui sont occupées par le petit commerce qui vit des soldats et le champ d'exercices sont situés, par conséquent, sur le territoire d'une commune voisine, celle de Hof. Cependamment, celle-ci ne tire aucun profit de l'occupation de sa banlieue : les militaires, l'intendance, le petit commerce groupé autour des casernes ne vont s'approvisionner qu'à Sarrebourg.

En présence de ce mauvais vouloir, la commune de Hof a décidé de faire interdire l'éclairage de la chaufferie qui conduit aux casernes et a défendu aux enfants de fréquenter les écoles de Sarrebourg, sans préjudice des autres mesures qui seront prises. L'affaire en est là. Les autorités militaires ont adressé une plainte au commandant du 16^e corps, à Metz, le priant d'intervenir ou de faire intervenir le gouvernement.

La commune de Hof fait remarquer que Sarrebourg ayant accaparé une clientèle considérable, tirant de ce fait des revenus élevés, devrait lui faire bénéficier de ses avantages et réclamer catégoriquement des dédommements. La commune de Sarrebourg objecte que les avantages qu'elle a sont compensés par les charges qui lui sont imposées. C'est Sarrebourg qui a construit les conduites d'eau et de gaz sur le territoire de Hof pour les casernes et les autres bâtiments militaires et privés qui s'y trouvent, c'est encore elle qui reçoit les enfants de ces quartiers dans ses écoles.

A Carmaux

Carmaux, 13 octobre.

Des patronilles de grévistes ont recommencé dans la matinée. La gendarmerie à cheval les a dispersés. De nombreux procès verbaux ont été dressés.

Les gendarmes ont arrêté trois mineurs, mais les ont relâchés sur des observations de MM. Baudin, Ferroul et Duc-Querrey que l'arrestation était illégale.

Carmaux, 13 octobre.

Les maires et les adjoints des communes de Blaye, Saint-Benoît, Rosières et Carmaux viennent d'envoyer au président du conseil une protestation contre l'arrêté du préfet du Tarn, disant qu'il est illégal, qu'il porte atteinte à la liberté des citoyens et les empêchant de circuler et de se réunir paisiblement. Cet arrêté, vécu par un excès de pouvoir, doit être frappé de nullité, et son exécution a manifestement et arbitrairement passé les limites légales par l'arrestation de citoyens inoffensifs.

Les maires terminent en signalant au gouvernement ces agissements de nature à troubler le calme, et rejettent sur les autorités la responsabilité des événements qui pourraient se produire.

Carmaux, 13 octobre.

Les députés Cluseret, Ferroul et Roche sont partis. M. Maurice Faure, député, a envoyé un télégramme de sympathie aux grévistes ainsi qu'une somme d'argent. On attend l'arrivée de MM. Lagnel, Lavy et Pajot, députés. Ce soir, il n'y a pas de réunions.

M. Calvignan dément énergiquement qu'il ait été pressenti par le préfet au sujet de l'arrêté pour interdire les attroupements.

Le maire de Carmaux a annoncé l'arrivée de 10 gendarmes ; il a déclaré à la municipalité qu'il n'a pas demandé les gendarmes dont rien ne justifiait d'ailleurs la venue et que l'administration préfectorale les ayant appelés, il lui laissait le soin de les loger.

LE PROCÈS DEACON

Grasse, 13 octobre.

Aujourd'hui vient devant le tribunal correctionnel l'action en adultère pour obtenir le divorce, intentée par M. Deacon contre sa femme.

M. Barboux, au nom de Mme Deacon, plaide l'incompétence du tribunal et dépose des conclusions tendant à ce que le tribunal déclare l'action de M. Deacon éteinte parce que il a pardonné à sa femme.

M. Pilatte, avocat de M. Deacon, s'efforce de réfuter ces conclusions. Le tribunal se déclare compétent et décide de juger l'affaire au fond.

Grasse, 13 octobre.

Après la reprise de l'audience, M. Barboux dépose de nouvelles conclusions intentant appel du jugement de compétence et demande qu'il soit survenu au jugement sur le fond jusqu'à ce que la cour d'Aix ait statué sur l'exception.

Le tribunal ayant accueilli favorablement ces conclusions, l'audience a été immédiatement levée.

Grasse, 13 octobre.

Le jugement définitif donne en partie satisfaction à la requête présentée par Mme Deacon ; le but désiré est atteint : on a gagné du temps. Il est possible, et c'est le sentiment général, qu'une entente à l'amiable pour l'obtention du divorce interviendra d'ici là entre les parties adverses.

Dépêches Diverses

LES FUNÉRAILLES DE TENNYSON

Londres, 13 octobre.

Les funérailles de Tennyson, le poète lauréat, ont été célébrées hier en grande pompe dans l'abbaye de Westminster.

La reine s'était fait représenter à la cérémonie par le général Posenby qui a déposé au nom de la souveraine une couronne sur le cercueil.

Le général Probyn représentait le prince de Galles.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Lincoln, ministre des Etats-Unis ; le comte de Selborn, le marquis de Dufferin,

M. W. Lecky, le célèbre historien ; le professeur Jewett, que l'on nomme ici le Rénan anglais ; le révérend Montagu Butler, lord Kelvin, sir James Paget, lord Salisbury, le comte de Roseberry et M. J. A. Froude.

M. Gladstone qui avait été pressenti avait décliné l'invitation.

A la demande de M. Hallam Tennyson, fils du défunt, les survivants de la fameuse brigade légère de Balaclava, immortalisée par le poète, assistaient aux funérailles. Après la cérémonie religieuse, le corps a été descendu dans un caveau drapé de soie violette avec bordure blanche et situé dans le Poets corner où reposent les cendres de Milton, de Dryden, de Goldsmith, et des principaux littérateurs de l'Angleterre.

LA NEIGE

Belfort, 13 octobre.

La neige est tombée, hier et aujourd'hui, sur les principaux sommets des hautes Vosges, sur le ballon de Guebwiller, notamment.

LE CHOLÉRA

Hambourg, 13 octobre.

D'hier midi à aujourd'hui midi on a notifié 40 cas de choléra et 6 décès.

LE DRAME DE SOCCIA

Trente-deux arrestations

Ajaccio, 13 octobre.

Le maire de Guagno qui avait été suspendu et qui gardait la campagne à la suite du drame de Soccia, vient de se constituer prisonnier ainsi que plusieurs autres personnes dans le même cas. Le nombre des personnes arrêtées ou qui se sont constituées prisonnières jusqu'à présent est de 32.

Le maire de Guagno aurait été victime d'une méprise et ne serait nullement coupable.

UN MARI QUI TUE SA FEMME

Dijon, 13 octobre.

Un assassinat vient d'être commis à Semur, dans le quartier du Pont-Neuf. Un nommé Piresse, horloger à Semur, séparé depuis quelques temps de sa femme, alla le trouver au soir de l'Armançon où elle lavait du linge et, après l'avoir embrassée d'injure, il sortit un revolver de sa poche et tira sur elle deux balles qui l'atteignirent.

Le meurtrier, tournant ensuite son arme contre lui-même, se tira un coup dans la tête, mais ne se blessa pas mortellement.

Le meurtrier et sa victime furent transportés à l'hôpital où la femme succomba ; la malheureuse avait eu le poumon perforé.

Piresse est père de deux enfants ; sa femme avait dû le quitter pour échapper à ses mauvais traitements.

Departements

RHONE

Albigny. — Un incident. — Plusieurs conseillers municipaux ont donné leur démission. La cause, ainsi qu'ils l'ont expliqué dans une note parue dans divers journaux de Lyon, provenait que, malgré leur plainte adressée à l'Administration préfectorale et à l'Inspection d'Académie, l'Institutur de la commune a été maintenu. On reprochait à l'Institutur de ne pas être à la hauteur de la mission qui lui était confiée. Le peu de soins qu'il mettait à l'instruction des élèves avait fait qu'une partie, et la plus grande, avait quitté l'école communale pour aller à celle de Neuville. On lui reprochait de ne jamais avoir fait présenter un élève au certificat d'études.

Jusqu'à-là, les conseillers municipaux avaient raison, mais, dans une seconde note, ils ont accusé l'Institutur, qui est en même temps secrétaire de la mairie, d'avoir fait figurer au budget municipal et touché une somme de 25 francs comme gratification et cela à leur insu. C'était une accusation un peu délicate, aussi, hier, jeudi, à dix heures, invita-t-il les conseillers accusateurs à venir s'expliquer devant le juge de paix du canton de Neuville.

La salle n'était pas assez grande pour contenir tout le monde qui était venu assister à cette séance.

Les conseillers municipaux appelés à justifier leur accusation, ont rétracté tout ce qu'ils avaient signé et fait publier par plusieurs de nos confrères, l'Institutur avait apporté à l'audience les budgets justificatifs, et comme l'a fait observer M. le juge de paix aux conseillers, ils ont « agi comme de grands enfants », aussi les a-t-il condamnés à huit insertions de jugement rendu, justifiant que leur accusation était fautive.

Que vont dire et que vont faire maintenant les conseillers démissionnaires, se rappelleront-ils devant les électeurs d'est ce qu'on attend ?

Ampuis. — Société philharmonique. — La Société philharmonique de Givors fera une sortie à Ampuis le dimanche 16 octobre. La Société musicale, les Enfants de la Côte-Rôtie, d'Ampuis, l'attendra à l'arrivée du train. La population entière lui réserve le meilleur accueil.

Ampuis. — L'Étincelle. — Cette société de gymnastique fera dimanche une marche militaire. Rassemblement 10 h. 1/2. — Départ à 11 heures.

En cas de mauvais temps, la marche sera renvoyée.

Retour de la classe. — Les jeunes gens de la classe 1888 se préparent à célébrer le retour du régiment par une réunion qui aura lieu dimanche 16 courant, à 9 h. du matin, Hôtel du Commerce (salle du 1^{er}).

Givors. — Une arrestation. — M. Rieux, commissaire de police, a mis en état d'arrestation pour vagabondage la nommée Rosalie Dusserré, âgée de 59 ans, originaire de Grenoble.

Cette femme a un saccier judiciaire orné de 39 condamnations.

AIN

Tenay. — Banquet. — Les conscrits de la classe de 1888, désirant fêter leur retour dans leurs foyers, organisent un banquet qui aura lieu le 30 courant, au café des Arts. Les adhésions sont reçues jusqu'au 25 courant.

Cette fête sera suivie d'un grand bal.

ISÈRE

Grenoble. — Cour d'appel de Grenoble. — A la rentrée des Chambres, M. Ricard déposera le projet relatif à la réforme du personnel judiciaire. Les cours de Grenoble avec Agen et Poitiers sont menacées de voir supprimer une chambre.

Après les sacrifices que s'imposent le département et la ville pour la reconstruction du Palais de Justice, cette mesure serait impétive et mal fondée pour notre cour d'appel ; nos députés devraient, en cette circonstance, plaider une cause qui leur ferait honneur.

Le Pont Eiffel. — La plupart des pièces métalliques sont enfin arrivées, et l'on com-

mencera jeudi prochain le montage et l'ajustage.

De nombreuses équipes d'ouvriers doivent mettre la main à l'œuvre pour rattraper le temps perdu.

Théâtre. Débuts. — Mme Giraud, jeune première, M. Giraud, premier comique, ont été admis. M. Sauron, grand premier rôle, doit réaliser son engagement.

Jeudi soir, pour le troisième début de M. Talier, second ténor, et de Mme Talier, première chanteuse, on a donné l'« Irvadina » ; la Cabotine Piret et le Premier Mari ont complété la soirée.

Syndicat d'initiative de la ville de Grenoble. — Dans sa réunion du 11 octobre le syndicat a résolu de mettre à exécution le projet de provoquer la construction d'un chemin de fer destiné à relier Grenoble au Villard-de-Lans, par Saint-Nizier.

Un comité composé de vingt et un membres se réunira le 22 octobre, au siège du syndicat d'initiative à Grenoble, pour étudier les moyens à employer pour réaliser ce résultat.

Association du commerce et de l'industrie. — Les cours commerciaux pour l'année 1892-1893, auront lieu rue Cornélius-Gémond, rez-de-chaussée de l'école communale, du lundi 17 octobre au mercredi 29 mars, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir.

Frontonas. — Suicides. — La nommée Annette Faudas, couturière, âgée de 30 ans, s'est jetée dans le canal de la Bourbre, où elle s'est noyée, malgré le dévouement de M. Clavel, qui s'est jeté dans la rivière pour la sauver.

Vienne. — Ecole de garçons de Bonnefamille. — On nous écrit : « Dans le compte rendu de l'inauguration de l'école de garçons que vous avez publié mardi, vous avez omis de signaler l'absence de M. l'inspecteur primaire de la Tour-du-Pin. Cette absence a été vivement commentée. On trouvait surtout très singulière l'excuse donnée par ce fonctionnaire. Il répondit en effet au maire qu'il ne pouvait se rendre à son invitation, étant obligé de rester à la Tour-du-Pin pour mettre son courrier à jour. »

Conseil municipal. — Samedi 15 octobre, séance du conseil municipal, à 8 heures du soir.

Morestel. — Fête des pompiers. — Les tapteurs-pompiers de la commune de Sermérieu célébreront leur fête annuelle dimanche prochain.

A neuf heures du matin, manœuvres de la compagnie et revue par le lieutenant Guillet ; à midi, banquet à l'hôtel Lombard ; le soir, bal, feu d'artifice.

Nous souhaitons pleine réussite à cette fête qui, comme les années précédentes, ne manquera pas d'attirer à la commune de Sermérieu un grand nombre de visiteurs des communes voisines.

La vengeance. — Malgré la grêle, qui a causé d'assez grands dégâts, la récolte est très satisfaisante et fort au-dessus de la moyenne.

C'est là un grand encouragement pour nos vigneron, qui vont s'empressez de poursuivre leurs plantations de cépages américains et ne négliger aucun soin, aucune précaution pour que ces bons récoltes soit suivie des de plusieurs autres.

LOIRE

Saint-Etienne. — La série des suicides. — Les suicides continuent. C'est un vrai déluge.

Hier matin, le nommé Alex, fripier, rue Cité, désespéré de la mort de sa femme, a tenté de se tuer avec un revolver. On a pu l'arrêter. Quelques minutes après, on le trouvait pendu dans son grenier. Par bonheur, il vivait encore quand on a coupé la corde.

Le sieur Blanc, âgé de 53 ans, mineur, rue Beaunier, 6, renvoyé des houillères de Saint-Etienne et réduit à la misère, s'est pendu à un bras de gaz de la rue Tibérius-Verne, au Soleil.

Accident de mine. — Le sieur Pin, âgé de 23 ans, mineur au puits Sagat, à Roche-la-Molière, a été tué par un bloc de charbon détaché de la galerie.

Le général Haillet. — M. le général de division Haillet, ancien chef d'état-major général, membre du conseil supérieur de la guerre, inspecteur du ravitaillement, est actuellement en tournée à Saint-Etienne.

Charlieu. — Protestation contre le traité franco-suisse. — Comme conséquence de la réunion des tisseurs de Charlieu (Loire), dont nous avons rendu compte, les conseillers municipaux de cette ville ont pris la délibération suivante :

Les conseillers municipaux de Charlieu (Loire), soussignés, réunis hors session le 10 octobre 1892 :

Considérant que la fabrication des étoffes de soieries pures occupe dans la ville et dans la région plus de vingt mille personnes ; que cette industrie emploie depuis soixante-trois ans dans la région est un des éléments essentiels de la prospérité industrielle, commerciale et agricole du pays, et que toute la mesure capable de gêner dans son existence et de restreindre son développement porterait du même coup une atteinte à l'avenir de la région ;

Considérant d'autre part, que l'industrie soyeuse après avoir traversé des vicissitudes diverses, a pris une extension considérable depuis l'application des droits de douane votés en 1891 par le Parlement sur les tissus de soie pure et l'importation étrangère ; qu'une période de chômage et de misère, a succédé dans la fabrique, une période d'activité et d'abondance qu'elle avait perdue depuis longtemps, que cette activité nouvelle a permis d'occuper ici, plus de trois mille métiers qui manquaient de travail auparavant, et qu'il est résulté de cette situation, en regard de la production nationale une hausse sensible et incontestable des salaires donnés aux ouvriers du tissage, hausse qui ne peut que s'accroître par le maintien de l'état de choses actuel.

Considérant que le gouvernement en supprimant les droits sur ces tissus et en maintenant le droit de trois francs sur les fils moulinés, donnerait une véritable prime aux tisseurs étrangers et rendrait impossible la lutte de notre industrie. Ce droit de quatre francs sur les tissus, n'étant que la contrepartie des droits de trois francs d'entrée sur les fils moulinés ;

Considérant enfin que toute réduction des droits de douane perçus actuellement sur les tissus de soie pure d'origine étrangère arrêterait immédiatement l'essor pris par la fabrique française, provoquerait une diminution considérable du travail et des salaires, un chômage certain, dont la répercussion se ferait sentir sur la prospérité générale de la région, atteindrait toutes les industries locales, restreindrait dans une mesure énorme le commerce des denrées de consommation, des objets de vêtements, etc., et répercuterait la misère et la ruine dans un pays qui vient de renaitre à l'espérance et au travail ;

Les conseillers soussignés prient nos représentants à la Chambre des députés et au Sénat, de s'inspirer de ces considérations exactes et de ces faits certains, pour prier le Sénat de ne pas consentir à aucune réduction des droits de douane de 4 francs par kilo, inscrit au tarif minimum et perçus actuellement à l'importation sur les tissus de soie d'origine étrangère, droits qui ne sont pas moins, à beaucoup près, l'équivalent de ceux de même nature payés par les tisseurs français exportés dans la plupart des Etats européens ; et de refuser leur approbation à toute convention, à tout traité international concernant une atténuation quelconque de ces droits, propositions dont l'Allemagne réclamerait immédiatement le bénéfice en vertu de l'article 11 du traité de Francfort.

Suivent les vingt signatures des conseillers municipaux de Charlieu (Loire).

Feurs. — Arrestation. — La police vient d'arrêter un nommé J. Martin, manoeuvre, âgé de quarante six ans, accusé d'atteintes et outrages aux moeurs sur des petites filles et des petits garçons de cinq à huit ans. Il a été écroué à Feurs en attendant son transfert à Montbrison.

Roanne. — Vol. — Le nommé Louis Labrosse, âgé de 17 ans, ouvrier galochier, demeurant rue Berchoux, a été arrêté, ce matin, sous l'inculpation d'un vol de 237 francs et de quelques petits bijoux, commis le 6 octobre, à Saint-Germain-Lespinasse, dans la voiture au préjudice de ses patrons, l'époux Bouquet, directeurs de tir ambulants.

Le Rallye-papier. — Voici la liste des gagnants du rallye-papier de dimanche dernier.

1^{er} prix, Mivrière, un revolver ; 2^e Boivin, un réveil ; 3^e Rochard, une corne d'appel ; 4^e Nadon, un porte-bagages ; 5^e Santel, une ceinture ; 6^e Gardé, un service à fumeurs ; 7^e Gentlet, un panier de bœuf ; 8^e Benoit Devillaine, un porte-chronomètre ; 9^e Delaye, une épingle ; 10^e Joannès Devillaine, un porte-craçache ; 11^e Ferlay, un serre-frein automatique ; 12^e Pierre Vernay, pilules de kola ; 13^e Frissonnet, un pot de pomnade ; 14^e Varon, pomnade ; 15^e Charpenet, une surprise (biberon).

DROME

Valence. — Accident. — Des individus, sans domicile, ont pris l'habitude de loger, la nuit, dans un grenier appartenant à M. Chavet, restaurateur, cité Chabert.

Ils ont fait la nuit leur plus grand ennui de M. Chavet, qui redoute un incendie.

Ce matin, vers sept heures et demie, le restaurateur montait dans son grenier. Un jeune marchand d'allumettes de contrebande, le nommé Joseph Peynache, âgé de 45 ans, qui, à cet effet, a un domicile avenue de Lyon, prit peur, craignant d'être surpris et voulut sauter dans la rue et s'enfuir.

Il prit si mal son élan qu'il tomba d'une hauteur de trois mètres sur une roue de voiture.

On fut obligé de le relever, mais dans un piteux état. Il s'est probablement fracturé le bras. Peynache a été admis d'urgence à l'Hospice.

Vol. — La série des vols n'est pas fermée. Les malfaiteurs ne perdent rien de leur audace.

C'est ainsi que dans la nuit du 40 au 11 courant, des individus se sont introduits, en escaladant un mur de clôture dans une propriété appartenant à M. Joseph Lacoste, au quartier du Poulet. Ils ont fracturé la cage à lapins, en ont sorti deux, puis en ont assommé un qu'ils ont laissé sur place.

M. Lacoste, qui avait entendu du bruit, se leva, ouvrit sa croisée et aperçut un individu qui s'enfuyait suivi d'un chien blanc. Une enquête est ouverte.

M. Auguste Descour, garçon d'écurie, domicilié rue du Champ-de-Mars, a été victime d'un vol dans l'après-midi d'hier. Une somme de 25 francs placée dans une malle lui a été dérobée.

M. Descour a porté plainte et une enquête est ouverte.

Hier soir, vers 10 heures, un agent de police a été requis par M. Marraud, propriétaire de l'hôtel de la Croix-d'Or, pour arrêter une nommée Marie Guillot, veuve Charbonnet, âgée de 41 ans, marchande ambulante, demeurant à Vienne (Isère). Cette femme est soupçonnée d'être l'auteur d'un vol.

Asphyxié dans sa cave. — M. Jean Geynard, âgé de cinquante-huit ans, propriétaire à la Motte-Fanjas (Drôme), était en train, hier matin, de fouler sa vendange dans sa cave.

Comme on ne le vit pas reparaitre, à midi et demi, on descendit à la cave et on trouva ce malheureux couché sur le sol et ne donnant plus signe de vie ; des soins lui furent prodigués, qui ne donnèrent aucun résultat.

Geynard, n'ayant pas pris des précautions suffisantes, avait été asphyxié par les émanations provenant de la cave.

Il était marié et père de quatre enfants.

Romans. — Les démissions. — Le premier de tous ses confrères lyonnais l'Echo de Lyon a annoncé, dans son numéro de jeudi la démission de MM. Bonnet, Pinet, Gastoué, Savarin, Revol, Vial, Bouvagnet. Les journaux locaux le Jacquemart et l'Impartial publient aujourd'hui le texte de cette démission, que nous reproduisons à notre tour :

Monsieur le préfet, Induits en erreur par les explications fournies par M. le maire au sujet de l'incident du 21 septembre, le conseil municipal a voté et fait afficher le 22 du même mois un ordre du jour offensant pour l'armée et a été ainsi arrogé un droit qui, légalement, ne lui appartient pas.

La décision prise par la majorité du conseil est grosse danger pour notre ville. Elle a terni la réputation d'hospitalité de Romans et a rompu la bonne harmonie qui a toujours existé entre la population et l'armée.

Des tripartites dans la construction de l'école Bonnevaux, que l'administration municipale avait voulu couvrir, le 5 septembre dernier, par des allégations mensongères, ont été relevés à la réunion du 3 octobre.

La majorité du conseil n'ayant pas désapprouvé ces tripartites, nous ne voulons pas être solidaires des illégalités commises. ni être rendus responsables de tels actes impolitiques et de telles fautes administratives ; nous avons donc l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous adresser notre démission collective de membres du conseil municipal de la commune de Romans.

Veillez agréer, etc.

BONNET, PINET, GASTOUÉ, SAVARIN, REVOL, VIAL, BOUVAGNET.

Jurés. — La session des assises s'ouvrant le 24 octobre, nous publions les noms des jurés titulaires habitant la région :

MM. Saint-Cyr Arnaud, à Romans ; Maurice Champion, à Bourg-de-Péage ; Paul Luyton, à Saint-Donat ; Frédéric Michon, à Montrigaud ; Arthur Madier-Champyvermeil, à Peyrins ; Emile Bernard, à Saint-Jean-en-Royans.

Nominations universitaires. — M. Degalves, professeur de lettres et grammaire au collège de Barcelonnette, est nommé professeur de lettres (enseignement secondaire moderne) au collège de Romans, en remplacement de M. Berthouier, professeur de lettres, nommé au collège de Joigny.

Société de tir. — Dimanche prochain 16 octobre, de une heure à cinq heures, séance de tir (arme nationale, 300 mètres). Le classement sera affiché au stand.

Caisse d'épargne. — Stances des 7, 9 et 11 octobre 1892. MM. Drevetton, Broët et Vial administrateurs.

Regu de 159 déposants, dont 31 nouveaux, 62,087 fr.

Remboursés à 110 déposants, dont 6 soldés, 31,333 fr. 75.

Bourg-de-Péage. — Chemin de fer. — Une réunion publique aura lieu le dimanche, 22 octobre, à 3 heures de l'après-midi, à Barbérie.

Ordre du jour : Etude d'une modification de tracé à soumettre au conseil général, au sujet de la ligne de Chabeuil à Sainte-Eulalie-en-Royans.

SAONE-ET-LOIRE

Chalon sur Saône. — Crue de la Saône. — Les pluies persistantes commencent à faire monter le niveau de la Saône dont la crue s'est fait sentir cette nuit.

Les eaux sont jauges et charrient de nombreux débris.

Conseil municipal. — La séance d'hier du conseil municipal a été consacrée presque tout entière à la lecture des rapports sur les budgets. La suite de l'ordre du jour a été renvoyée à une séance ultérieure.

Accident. — Un homme d'équipe nommé Gabriel Bernard a été violemment projeté contre les rayons intérieurs d'un wagon au moment d'une manœuvre.

Il en est résulté une blessure assez sérieuse à la tête et la perte de beaucoup de sang, mais sa vie n'est pas en danger.

Nouvelles de Suisse

13 octobre.

Tessin. — Une étrange épidémie éclatant récemment à Brissago, se manifestant par des vomissements et des douleurs vives de ventre chez les élèves de l'asile d'enfants. On examina les eaux potables, on inspecta les ustensiles de cuisine, sans rien découvrir de suspect, et finalement on ferma l'asile. Alors ce fut bien autre chose, l'épidémie gagna la ville, s'attaquant aux adultes et les éprouvant d'une étrange façon. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de décès à déplorer ; mais ce malaise inexplicable n'en inquiète pas moins la population.

Genève. — La première représentation de Lohengrin a eu lieu, hier soir, pour les débuts de notre troupe d'opéra. Il serait difficile d'en constater le succès, quoique involontairement on se souvienne de la brillante interprétation de 1889, alors que les rôles étaient confiés à Engel, à Deschamps, à Dauphin, à M^{lle} Lafferrière et Bonade. Dès son entrée en scène M. Imbart de la Tour s'est fait acclamer ; sa jolie voix de ténor a triomphé, sans défaillance, du casse-cou vagabond ; très remarquable au troisième tableau qu'il a dit avec charme et passion, il a entraîné avec beaucoup de autorité le fameux récit du Graal. Il convient de féliciter sans restriction la charmante M^{lle} Lemeignan, une touchante Elsa. M^{lle} Bossy, qui n'est pas une inconnue pour le public lyonnais, a fait applaudir sa chaude et grande voix ; de même M. Lavelle, baryton, possède un retentissant organe. M. Bousca, qui n'avait à chanter que les quelques phrases fort ingrates du roi Henri.

L'orchestre a été convenable, mais les chœurs ont dégénéré en une atroce cacophonie qui, à plusieurs reprises, a provoqué une gaieté folle dans la salle ; c'était scandaleux.

Ce soir, les Cloches de Corneville. Demain, Faust.

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AGREMONT

C'est cependant M. le docteur Sintély qui a accouché Mme la marquise ? Jeannie haussa les épaules. — Oh ! ça, dit-elle, il n'y avait pas moyen de faire autrement et M. le marquis n'était pas capable de remplacer un médecin.

qui ont un cœur dans la poitrine, tous ceux qui ont le moindre principe d'honneur et de loyauté. Les autres, ceux qui parlent autrement que moi, Monsieur le juge, ce sont ceux-là que vous pourriez faire arrêter comme de faux témoins, parce que, dans un but ou dans un autre, ils auront véritablement proféré et inventé des mensonges.

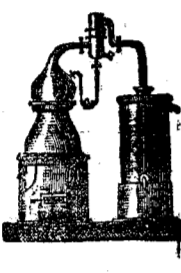
mis entre elle et lui la table de bois noir sur laquelle il avait écrit. — Comment, s'écria Jeannie en lui montrant le poing, misérable, canaille, bandit... vous avez eu le toupet d'écrire une semblable chose ? Est-ce que j'ai dit ça, moi ?... Est-ce que je l'ai dit ?... quand il y a une heure que je soutiens le contraire !

Décidément, cette fille était dangereuse... Le juge s'adoucit tout à fait. — En voilà des exagérations, dit-il, pour un mot échappé à la plume d'un malheureux greffier qui écrit depuis ce matin. On va l'effacer et vous signerez après.

— Eh bien ! lui demanda-t-il dès qu'il l'aperçut et sans se cacher de Guillaume qui, de même que les vieux serveurs de La Roche-Morte, adorait Madeleine et Jeannie, que s'est-il passé ? Elle lui raconta en pleurant tout ce qui s'était produit, sans oublier le piège qui lui avait été tendu.

redoutable, son absence complète de sens moral, et l'arme terrible qu'elle tenait de M. de Cyprières, voulait la perte de Madeleine, c'en était fait de la pauvre femme, elle était en effet perdue, perdue sans que leurs dévouements à eux, chéris, soient capables de la sauver.

320 PIÈCES VIN ROUGE DE PAYS à 28 cent. le litre



SPÉCIALITÉ D'APPAREILS PERFECTIONNÉS POUR LA DISTILLATION des Fruits, Marcs, Vins, Lies

Les Attestations se succèdent Madame de VIATKA, Tout s'est réalisé, vous m'avez fait retrouver cette somme enfouie dans les terres, etc.

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTIE des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans danger aucun.

MAISON D'ACCOCHEMENT M^{me} Bernollin 38, RUE DE LA MADELEINE, 38

LA REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS. FRANCE Par an 2 fr. ÉTRANGER Par an 3 fr. PUBLIANT TOUS LES TIRAGES DES VALEURS A LOTIS

CÉLÉBRITÉ RUSSE L'une des rares sibyllés qui ne fait pas de charlatanisme Mme DE VIATKA, Somnambule, Devineresse, Cartomancienne, Fleurs, rêves, flammes, mains, horoscope

SI vous avez un repas, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève.

SI VOUS AVEZ UN ENFANT, GROSSESSE, AFFAIBLISSEMENT, MALADIES DES MEMBRANES, etc. en général tous états qui demandent un reconstruisant.

VENTE JUDICIAIRE Le samedi 15 octobre 1892, à onze heures du matin, rue Garibaldi, 1, à Lyon, vente d'objets saisis consistant en :

CAOUTCHOUC Vêtements Imperméables T. GONTARD dépositaire des Usines Kaitier de Paris.

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. --- VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux

BOURSE DE LYON Du 13 Octobre 1892 FONDS ÉTRANGERS 99 35 Crédit Lyonnais... 786 25

BOURSE DE PARIS Du 13 Octobre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AB 100 00

APRÈS BOURSE Du 13 Octobre 3 1/2 français... 99 21

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 13 Octobre 1892 1^{re} qualité... 148 25

MARCHÉ AUX BESTIAUX À LYON-VAISE - 13 Octobre 1892 Moutons... Amenés, 5521; vendus, 4201

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône) Sulfure de Carbone PALS INJECTEURS